



Saison Piscine

Les dépenses 2021 concernant la piscine s'élevaient à 54 211 € (eau, électricité, personnel, location de matériel, produits d'entretien, convention avec le Sport Nautique Parthenaisien). Les recettes, quant à elles, ne s'élevaient qu'à 19 814 € (entrées, redevance annuelle du camping, remboursement électricité par le camping). Ceci laisse apparaître un déficit de 34 397 €. Au vu des dépenses, une réflexion est à mener concernant l'avenir de la piscine.

La convention de mise à disposition au camping est arrivée à échéance, il convient donc de la renouveler pour 2022. Vu la hausse des dépenses de fonctionnement, les élus décident d'augmenter la redevance annuelle à 4 000 € pour 2022.

Comme tous les ans, la Commune signe une convention avec le SNP-Sport Nautique Parthenaisien pour la mise à disposition d'un MNS-Maître-Nageur Sauveteur et d'un BNSSA-surveillant de baignade. Pour le moment, il n'y a pas de personnel de disponible, l'ouverture de la piscine sera tributaire de ce recrutement.

Les tarifs des entrées n'ont pas été revus depuis 2018, il a été décidé de les modifier en 2022 :

| Tarifs | 2022 |
|------------------------------|---------|
| Entrée - 4 ans | Gratuit |
| Entrée - 16 ans | 2,50 € |
| Carte 10 entrées - 16 ans | 20,00 € |
| Entrée 16 ans et + | 3,50 € |
| Carte 10 entrées 16 ans et + | 30,00 € |
| Entrée collective | 2,00 € |

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à recruter 2 contractuels à temps non-complet, pour l'accueil, l'encaissement des entrées ainsi que pour l'entretien des locaux à partir de fin juin jusqu'au 31 août 2022.

Ouverture de postes

- Pour pallier les absences des agents techniques en période estivale, le Conseil accepte le recrutement d'un saisonnier à temps plein, du 4 juillet au 31 août 2022. Le recrutement étant très compliqué en cette période, la Commune a déjà pris contact avec la MDEE-Maison de l'Emploi et des Entreprises et avec les Jardins du cœur.

- Suivant les éléments transmis par le CDG, le Conseil ouvre un poste au grade d'adjoint Administratif territorial principal 1^{ère} classe pour un avancement au 1^{er} juillet 2022.

Convention adhésion au service commun voirie, réseaux, divers SIG de la CCPG

Le Conseil Municipal accepte d'adhérer au service commun voirie, réseaux de la CCPG-Communauté de Communes Parthenay-Gâtine. Cette adhésion permettra la mutualisation des services et des équipements de la CCPG et de ses communes membres. Les collectivités pourront bénéficier d'une assistance concernant leurs projets de travaux de voirie, et de réseaux. Ainsi les collectivités pourront réaliser des économies en optimisant la gestion des ressources humaines, des moyens et matériels.

Convention adhésion au service mobilité et évolution professionnelle du CDG 79

Le Conseil accepte d'adhérer au service du centre de gestion dédié à la mobilité et à l'évolution professionnelle des agents. L'adhésion s'élève à 150 € pour une durée de 2 ans.

Maison d'Assistantes Maternelles-MAM

Le montant initial de la maîtrise d'œuvre pour la MAM du cabinet d'architecte Luc COGNY s'élevait à 23 500 € HT. Le Conseil accepte l'augmentation de ce tarif pour un montant de 35 453 € HT. En effet, l'Avant-projet définitif a permis de fixer le coût prévisionnel des travaux à 322 300 € HT, modifiant alors le forfait de rémunération aux 4 co-traitants.

Trois entreprises ont été consultées pour la mission SPS-Santé Protection Sécurité des Travailleurs. Le Conseil a donc choisi de retenir la société APAVE pour un montant de 2 835 € HT.

De même trois prestataires ont été contactés pour la mission de Contrôle Technique des travaux de construction. Le Conseil choisit donc de retenir l'entreprise SOCOTEC pour un montant de 4 540 € HT.

Comité de rédaction :

Bulletin rédigé par Jany PÉRONNET et Jean-René HERVO.

Mise en page :

A. Brandeau

Imprimé par nos soins

Mairie :

1 pl. de l'Hôtel de Ville
79130 SECONDIGNY

05 49 63 70 15

secondigny@
mairie-secondigny.fr



Infos :

Prochain conseil municipal :
Lundi 27 juin à 20h00

Prochaine séance de cinéma
1^{er} juillet 2022, 20h30
Au Petit Théâtre



Adoption du référentiel M57

Sur avis du comptable public, le Conseil accepte d'anticiper la modification de sa nomenclature comptable M14 et de passer à la M57 au 1^{er} janvier 2023 au lieu du 1^{er} janvier 2024.

Remboursement de frais de mandat spécial

Monsieur le Maire a participé au Congrès des Maires en novembre 2021 pour représenter la Commune de Secondigny. Sur avis du Comptable, cette participation relève d'une mission d'intérêt local pour la Commune, elle donne droit à un remboursement des frais. Monsieur le Maire demande le seul remboursement des frais d'hébergement et souhaite conserver à sa charge les frais de transport. Il ne participe donc pas au vote, et sort de la salle. Après discussion, le Conseil accepte ce remboursement.

Signalement de zone infestée de mэрule

La Commune a été alertée de la présence de Mэрule (champignon se nourrissant de bois dans les bâtiments). La collectivité a l'obligation d'en faire la déclaration aux services de l'État afin de communiquer le périmètre infesté. En cas de vente sur la Commune, les acheteurs devront être informés de la présence de mэрule sur le territoire.

Enquête publique ICPE – GAEC La Grande Baubière

Le Conseil émet un avis négatif à l'enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par le GAEC La Grande Baubière de Vernoux-En-Gâtine. Cette enquête publique est relative à l'extension d'un élevage avicole.

Point sur les travaux et chantiers en cours

- Le travail consistant à reboucher les trous sur la voirie est terminé. Le PATA (Point-à-Temps Automatique) débutera donc la 1^{ère} semaine de juin. Il sera effectué par l'entreprise COLAS.

- Le fauchage sur les bas-côtés des routes a débuté.

- La commune a consulté le SMVT-Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet au sujet de la Presqu'île du Plan d'eau. Il est donc décidé de laisser la biodiversité se développer. Une seule bande sera tonduе afin de favoriser

l'accès aux pêcheurs. Une fauche tardive sera faite à l'automne et des arbres seront plantés en novembre.

- Un devis pour la salle Multiloisirs a été demandé pour refaire un bardage similaire à l'ancienne piscine.

Point des commissions

Jeunesse et vie associative : Une réunion est fixée avec la CCPG pour le Campus Rural le lundi 23 mai.

Urbanisme, PLUi, Voirie, PAVE : Une réunion est à prévoir avec l'ensemble des conseillers et la CCPG pour connaître le positionnement des élus sur le futur PLUi et bénéficier de l'assistance des agents communautaires.

Finances et budgets : la prochaine commission est prévue le 1er juin pour l'analyse des dossiers de demande de subventions aux associations et les tarifs des salles.

Personnel Communal : une réunion de travail est à prévoir en septembre pour le règlement intérieur.

Le recrutement du responsable des services techniques est en cours. La commune bénéficie de l'assistance du CDG 79 pour le choix définitif.

Appel d'Offres : L'appel d'offres pour la Maison de Santé devrait paraître fin mai.

CCAS : Le prochain Conseil d'administration aura lieu le 1^{er} juin 2022 à 16h.

Questions et informations diverses

Activ'Séniors : l'agent recruté en ce début d'année ne souhaite pas renouveler son contrat. Un recrutement va donc devoir être lancé. La Commune de Saint-Aubin-Le-Cloud souhaite se retirer du dispositif, par conséquent, le budget et les activités s'en trouveront impactés. Un démarchage auprès d'autres communes est en cours.

Invasion de chats : Un élu référent a été nommé pour étudier les possibilités d'une campagne de piégeage et de stérilisation des chats errants.

Deux-roues : Des riverains du Plan d'eau se plaignent des deux-roues (scooters, mobylettes...) qui occasionnent beaucoup de nuisances sonores et qui risquent de créer des accidents. La gendarmerie est avertie et doit faire des contrôles des pots d'échappement.



17 juin 2022 à 18h
à l'entrée du Plan d'eau
des Effres



Randonnée de la Saint-Jean
Le 25 juin 2022 départ de
l'ancienne piscine.



DANGER :

**Avis aux utilisateurs
de deux-Roues.**

Beaucoup de riverains se plaignent des nuisances sonores provoquées par pots d'échappement qui ne sont pas homologués.

Il nous a été fait remarquer également que ces mêmes engins faisaient des roues levées sur la route départementale risquant de provoquer des accidents.



**Maison des
Assistants Maternels.**

Une subvention DETR-Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, d'un montant de 143 184 € nous a été attribuée par l'État.

Presqu'île du Plan d'eau.

Un espace de tranquillité sera réservé aux loutres pour leur permettre de trouver refuge sur notre site.

